

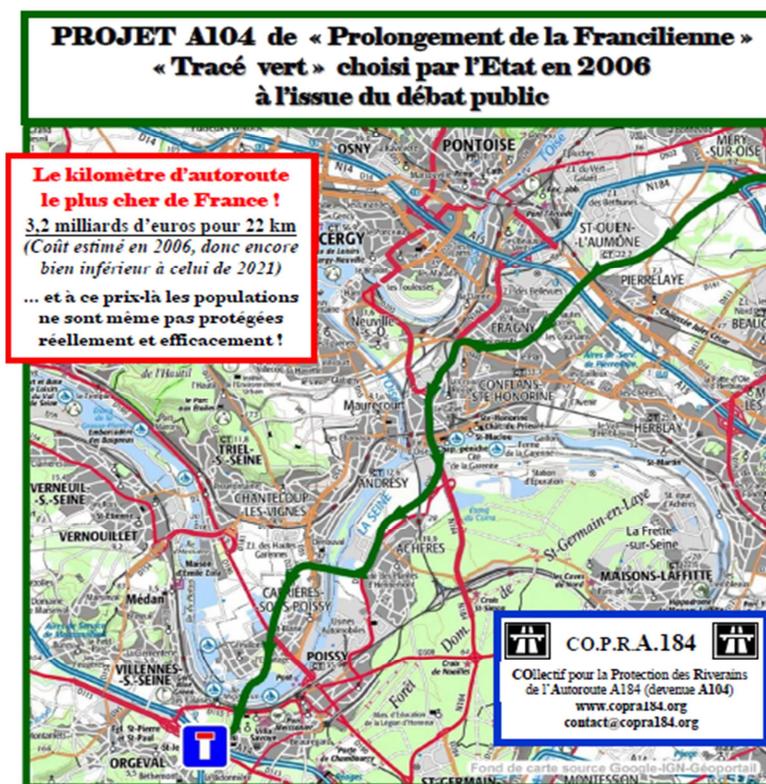
LE POINT SUR LE PROJET D'AUTOROUTE « A104 »

par le collectif « COPRA 184 »

Un bref historique

En 1991, pour faire suite à l'annonce publique du « Projet d'autoroute A104 », dit de « Prolongement de la Francilienne dans l'Ouest Parisien », de Méry-sur-Oise (Val d'Oise) à Orgeval (Yvelines), plusieurs associations de défense de l'environnement s'associent et fondent le collectif « COPRA 184 » (Collectif pour la Protection des Riverains de l'Autoroute 184, devenue A104). Formé aujourd'hui de 11 comités de ville, son action est de s'opposer avec force et détermination aux menaces qui pèsent sur la santé et le cadre de vie des populations potentiellement riveraines de l'infrastructure autoroutière envisagée.

En 2006, comme le prévoit la réglementation étatique en matière d'aménagement du territoire, le projet est soumis au « Débat Public », instance de consultation où près de 12000 personnes prendront part activement aux échanges organisés lors de nombreuses réunions publiques. Le ministre des transports D. PERBEN optera à l'automne 2006 pour le tracé « vert » dont l'implantation est représentée sur la carte ci-dessous.



Toujours sous l'aspect réglementaire, le projet n'a fait l'objet d'aucune enquête publique dans le délai légal et ne peut donc aujourd'hui s'appuyer sur une quelconque déclaration d'utilité publique pour son existence juridique. Au plan technique, toutes les estimations qui ont pu être faites, à l'époque, sont obsolètes (niveaux du trafic, niveaux sonores, niveaux de pollution atmosphérique, degré d'urbanisation du secteur, densité des populations concernées, proximité vis-à-vis de zones sensibles, artificialisation des sols, ...).

Plus récemment, en 2018, le Conseil d'Orientation des Infrastructures, présidé par Philippe DURON, a remis son rapport à la Ministre des Transports Elisabeth BORNE en confirmant l'analyse d'une précédente commission d'étude, la Commission Mobilité 21, qui mettait en avant « *la priorité à donner, aujourd'hui, aux solutions alternatives au tout routier dans la région Ile-de-France* », soulignant au passage le « *caractère extrêmement controversé du projet en raison de la présence de milieux sensibles et de son coût élevé* ». Le Secrétaire d'Etat aux Transports, en 2019, confirmait les décisions précédentes : « *Privilégier l'optimisation du réseau routier existant et le report des usagers vers les transports collectifs afin de répondre aux enjeux liés à l'amélioration de la desserte du nord-ouest de l'Ile-de-France* ».

Toujours bien présent sur le bureau du maître d'œuvre à l'échelon départemental, ainsi que dans tous les PLU des communes concernées, le projet A104 n'est pas abandonné et est à considérer comme une véritable épée de Damoclès pour les populations riveraines.

La synthèse du dossier en quelques chiffres

- ✓ **Tracé** : Le « tracé vert » est implanté en pleine zone urbanisée ; il traverse 8 communes, sur 22 km, avec 3 franchissements de la Seine. Dans son environnement proche figurent 12 communes impactées, directement ou indirectement : Pierrelaye, Eragny-sur-Oise, Herblay-sur-Seine, Conflans-Sainte-Honorine, Neuville-sur-Oise, Maurecourt, Achères, Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Poissy et Orgeval.
- ✓ **Santé** : Il est maintenant de notoriété publique, parce que dénoncée depuis fort longtemps par les experts internationaux (OMS, ...) que la pollution de l'air engendrée par le trafic routier est à l'origine de décès : 48 000 morts prématurés par an dont 18 000 dues uniquement au trafic routier. Cela équivaut à 8 000 morts prématurées pour l'Ile de France.
[\[https://www.franceinter.fr/environnement/pollution-de-l-air-chaque-annee-pres-de-8-000-morts-prematurees-pourraient-etre-evitees-en-ile-de-france\]](https://www.franceinter.fr/environnement/pollution-de-l-air-chaque-annee-pres-de-8-000-morts-prematurees-pourraient-etre-evitees-en-ile-de-france)
- ✓ **Environnement** : Alors que la « Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) » impose « moins 81 % d'émission de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 », le projet A104 entraînerait s'il était réalisé, une augmentation de 28 % des gaz à effet de serre, selon le dossier même du maître d'ouvrage.
- ✓ **Coût** : Le projet est valorisé à plus de 3,2 milliards d'euros (évaluation année 2006), ce qui en ferait l'autoroute la plus chère de France avec plus de 145 000 euros le mètre d'enrobé !

Les actions du COPRA 184

Le collectif s'intéresse et suit également de près d'autres projets d'aménagement du territoire pour lesquels il pense que leur viabilité économique n'est fondée que sur l'existence d'une interconnexion avec le projet autoroutier A104 (exemple de la plate-forme « Port-Seine-Métropole-Ouest » dans la plaine d'Achères, ou de la liaison RD30 - RD190 - Pont d'Achères » qui pourrait devenir à court terme une véritable autoroute A 104^{bis}). Ainsi, conditionner l'émergence de ces projets de proximité à la réalisation de l'A104 est une petite musique qu'on entend assez régulièrement ; ce qui est sûr est qu'une telle démarche constituerait un biais certain dans le dossier spécifique de l'A104, tel qu'il a été présenté en 2006 au sens où ce dernier n'évoquait pas ces autres projets
[\[http://www.copra184.org/A104/00532/port-industriel-et-projets-routiers-dans-les-yvelines-les-defenseurs-de-lenvironnement\]](http://www.copra184.org/A104/00532/port-industriel-et-projets-routiers-dans-les-yvelines-les-defenseurs-de-lenvironnement)

Etudes à l'appui, il a été maintes et maintes fois démontré qu'une telle infrastructure est génératrice, de manière irréversible, de pollutions atmosphériques et sonores aux conséquences très graves sur la santé des riverains, et pour le cas qui nous concerne, sur les centaines de milliers d'habitants des communes impactées, dans les Yvelines et le Val d'Oise.

Par ailleurs, il ne faut pas croire que c'est parce que le projet est ancien qu'il ne pourra pas faire l'objet d'une décision de mise en chantier, comme l'attestent les décisions de réalisation d'autres projets autoroutiers aussi anciens : Grand contournement ouest de Strasbourg (projet de 1973) inauguré en décembre 2021 / Grand contournement ouest de Montpellier annoncé en novembre 2021 / Appel à concessionnaire lancé en janvier 2022 pour le projet autoroutier A133 - 134 à Rouen (datant de 1972).

Comme vous l'avez certainement lu dans notre site internet, c'est dans ce contexte que le Président de la République Emmanuel MACRON a été sollicité en novembre dernier par une lettre lui demandant l'annulation de ce projet de prolongement de la Francilienne dans l'ouest parisien, en pleine zone urbanisée et la mise à l'étude ou en chantier de solutions alternatives, en prenant soin de lui rappeler la position qu'il avait exprimée sur ce dossier en arrivant au pouvoir en 2017 : « *la priorité de mon quinquennat, en matière d'infrastructures, sera donnée aux « Transports du quotidien » et non pas aux « grands projets »*, et celle, peu de temps plus tard (en 2019) de son Secrétaire d'Etat aux Transports, Jean-Baptiste DJEBBARI, indiquant vouloir « *Privilégier l'optimisation du réseau routier existant et le report des usagers vers les transports collectifs afin de répondre aux enjeux liés à l'amélioration de la desserte du nord-ouest de l'IdF* ». [<http://www.copra184.org/A104/00530/la-lettre-du-copra-au-president-de-la-republique-dans-la-presse>]

Fort des « Accords de Paris » ratifiés par la France, il y a bientôt 5 ans, et relancés depuis l'investiture du Président Joe BIDEN, de la version révisée de la SNBC qui a été renforcée par notre gouvernement et de la Loi sur la « Transition Energétique pour la Croissance Verte », notre pays a pris une position centrale dans la lutte contre le réchauffement climatique et plus généralement les désordres environnementaux.

Pour un coût bien moindre que celui alloué au projet A104, le collectif avance plusieurs types de solutions alternatives au « tout routier », comme par exemple :

- ✚ la prolongation de la liaison « Tram 13 Express » de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines jusqu'à Cergy, car sa direction est parallèle à celle du projet autoroutier A104 ;
- ✚ le développement des transports en commun innovants ;
- ✚ l'amélioration de l'infrastructure de la RN184 avec de meilleures protections pour les riverains, plus de sécurisation, des carrefours dénivelés, un échangeur avec l'A14, ...) ;
- ✚ la création de réseaux de pistes cyclables entièrement sécurisées vis-à-vis de la circulation des voitures, parce que l'engouement de la population pour ce mode de transport est plus qu'évident !

☞ Pour en savoir plus – et éventuellement soutenir le COPRA 184 : www.copra184.org ou contact@copra184.org